



Mention Complémentaire Encadrement Secteur Sportif (MC4 E2S)

Option Activités Physiques Pour Tous (APT)

Option Activités de la Forme – « Cours Collectifs » (AFCC)

Option Activités de la Forme – « Haltérophilie-Musculation »

(AFHM) Option Activités Aquatiques et de la Natation (AAN)

Objectifs :

- Former des éducateurs sportifs polyvalents capable d'initier tous les publics aux activités de l'option choisie
- Être autonome dans l'accueil et la prise en charge d'un ou plusieurs pratiquants
- Être capable de participer au fonctionnement d'une structure tout en promotionnant, valorisant ses activités et pratiques

Public cible :

Notre Mention Complémentaire Encadrement Secteur Sportif est destiné aux personnes souhaitant partager leur passion du sport à différents publics. Ils sont bacheliers et veulent devenir éducateur sportif par la voie de l'apprentissage.

Prérequis :

- Être titulaire d'un Baccalauréat général, technologique ou professionnel
- Être titulaire d'une Mention Complémentaire Animation-Gestion dans le Secteur Sportif, des UC1 et UC2 d'un BPJEPS ou d'un bac professionnel option Sport (UF2S)
- Être titulaire des TEP du BPJEPS de l'option choisie (Voir annexes)

Déroulement de la formation :

De septembre 2024 jusqu'à octobre 2025

- Alternance Hebdomadaire 2 jours à IRSS/3 jours en structure d'accueil
- 400 heures de formation à IRSS
- Plus de 1300 heures en entreprise



UC3 APT : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous	<ul style="list-style-type: none">- Fixer les objectifs de séance, de cycle en fonction des publics.- Organiser et programmer la séance, le cycle d'animation, d'apprentissage.- Animer et Adapter son action- Evaluer
UC3 AFCC et AFHM : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme.	<ul style="list-style-type: none">- Organiser et évaluer les activités- Encadrer une équipe dans le cadre d'un ACM- Accueillir les publics enfants, adolescents et les animateurs
UC3 AAN : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation	<ul style="list-style-type: none">- Fixer les objectifs de séance, de cycle en fonction des publics.- Organiser et programmer la séance, le cycle d'animation, d'apprentissage.- Animer et Adapter son action- Evaluer
UC4 APT : Mobiliser les techniques des activités physiques pour tous pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">- Utiliser et maîtriser les gestes techniques- Maîtriser et faire appliquer le cadre et la réglementation de la pratique- Sensibiliser les publics aux règles- Garantir les conditions de pratique en sécurité
UC4 AFCC : Mobiliser les techniques des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'apprentissage pour l'option « Cours collectifs »	<ul style="list-style-type: none">- Utiliser et maîtriser les gestes techniques- Maîtriser et faire appliquer le cadre et la réglementation de la pratique- Sensibiliser les publics aux règles- Garantir les conditions de pratique en sécurité
UC4 AFHM : Mobiliser les techniques des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'apprentissage pour l'option « Haltérophilie-Musculation »	<ul style="list-style-type: none">- Utiliser et maîtriser les gestes techniques- Maîtriser et faire appliquer le cadre et la réglementation de la pratique de musculation et d'haltérophilie jusqu'au 1er niveau de compétition- Sensibiliser les publics aux règles- Garantir les conditions de pratique en sécurité
UC4 AAN : Mobiliser les techniques des Activités Aquatiques et de la Natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">- Utiliser et maîtriser les gestes techniques- Maîtriser et faire appliquer le cadre et la réglementation de la pratique- Sensibiliser les publics aux règles- Garantir les conditions de pratique en sécurité

Modalités d'évaluation :

Chacun des apprenants est évalué dans chacune des UC. Il est nécessaire de valider chacune d'elles pour valider sa mention. En fonction des UC, les modalités d'évaluation seront :

- Mise en situation pédagogique et soutenance
- Mise en place d'un projet d'animation et soutenance
- Dossiers et soutenance

Méthodes mobilisées :

Les formations se déroulent en présentiel.

Environ 20% des volumes de formation sont dévolus aux enseignements « théoriques » sur la méthodologie des pratiques

Environ 80% des volumes de formation sont dévolus aux enseignements « pratiques » et pédagogiques sur les activités de la forme, la construction de séance et leur animation.

Formateurs :

- Enseignants
- Intervenants professionnels

Effectif :

Entre 8 et 25 apprenants maximum en équivalent temps plein.

Planning de formation :

- **Rentrée :** septembre 2024
- **Fin de formation :** août 2025
- **Amplitude Horaire :** de 8h à 17h30 à titre indicatif. Des travaux et commandes ponctuels peuvent nécessiter de dépasser ces horaires habituels.

Lieux de formation :

- IRSS Caen : 147, rue de la Délivrande – 14000 Caen
- IRSS Cholet : Rue Eugène Brémond - 49300 Cholet

Tarifs 2024-2025 :

- Pour les apprentis, la formation est prise en charge par l'OPCO de l'employeur.



Chiffres Clés

Absence de statistiques. Première promotion en 2024.

Validation des blocs de compétences :

- Chacun des blocs doit être validé afin d'obtenir sa MCE2S dans l'option choisie
- Cette validation se fait tout au long de la formation.

Modalités et délais d'accès :

Le candidat doit successivement passer par les étapes :

- De candidature à la formation – dès septembre de l'année n-1
- D'inscription en formation par la voie de l'apprentissage
- Les entrées en formation se réalisent généralement début septembre.

Les entrées en formation se réalisent généralement début septembre.

Equivalences et passerelles :

Les Unités 1 et 2 de la mention donnent les équivalences des UC3 et UC4 du BPJEPS de l'option choisie.

Poursuite de parcours et débouchés

- animateur sportif ou socio-culturel en association, collectivités territoriales et dans le secteur marchand.
- Concours de la fonction publique territoriale (OTAPS-ETAPS)
- DEJEPS perfectionnement sportif ou animation socio-éducative ou culturelle menant vers de la coordination de projet puis possibilité de poursuivre vers un DESJEPS permettant la direction d'une structure.

Retrouvez les informations détaillées sur notre MCE2S dans notre documentation ou en déroulant cette page web.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse handicap@irss.fr afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.